



Liquidation du « MOCI »... en silence

Le MOCI est une publication économique très ancienne (1883) spécialisée dans le commerce extérieur et international, dont la ligne éditoriale est de fournir des informations utiles aux sociétés exportatrices françaises. Une référence dans l'information économique sur les échanges mondiaux.

Jusqu'en 2007 la société éditrice du *MOCI*, la Sedec, était une filiale de l'agence d'Etat Ubifrance (ex-Centre français du commerce extérieur), devenue Business France. Elle a été cédée à Vincent Lалу, actionnaire majoritaire de *La Vie du Rail*, lors de la restructuration d'Ubifrance.

Avant sa liquidation, intervenue en juin, *Le MOCI* était un média dont le modèle économique reposait sur les revenus des ventes-abonnements, publicités et événements organisés autour de différentes publications : un magazine papier mensuel, *Le MOCI*, une lettre d'information hebdomadaire numérique, *La Lettre confidentielle*, et un site Internet proposant des services complémentaires comme des actualités réglementaires et des fiches pays.

Au fil des années, les ventes et abonnements se sont considérablement érodés, faute d'investissements suffisants de la part de l'éditeur dans l'entretien du portefeuille existant de lecteurs et la prospection de nouveaux publics : il totalisait moins d'un millier d'abonnés. *Le MOCI* était donc devenu très dépendant de la publicité et des revenus générés par les sponsors de quelques grands événements annuels. La rédaction était passée de sept à trois postes permanents entre 2012 et 2020.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a donc frappé un *MOCI* déjà très fragile financièrement : report des publications « papier » et d'événements, tarissement des revenus publicitaires et de sponsoring liés au report d'événements phares, le choc a été brutal.

Une tentative de sauvetage par le lancement d'un nouveau site Internet autour du Covid-19 a échoué. *Le MOCI* a tenu jusqu'à mi-avril, date à laquelle tous les salariés ont été mis au chômage partiel pour un mois. Puis Vincent Lалу a déposé le bilan le 18 mai.

La liquidation de la Sedec-Le MOCI a été prononcée le 10 juin 2020 par le tribunal de commerce de Paris, entraînant le licenciement des salariés.

Le SNJ-CGT exige que les droits des journalistes rémunérés à la pige soient respectés.

Alors que les groupes financiers et industriels qui possèdent les médias profitent de la crise sanitaire

pour « alléger » les effectifs il est temps que l'Etat reconnaisse l'urgence de la situation et la nécessité d'une remise en cause profonde de l'architecture qui régit le système médiatique. Car pour l'instant tout le monde est perdant, le pluralisme comme l'emploi.

Montreuil, le 2 juillet 2020